

Réunion ALSH du 09/09/2019

Compte-rendu rédigé par la FCPE et validé par la mairie (M.François)

Objet de la réunion : projet de nouveaux locaux d'accueil pour l'ALSH du Barp (mercredi et vacances scolaires)

Présents :

- FCPE : Alexandra Biotteau, Christelle Maillault-Calamy, Valérie Moreau, Elise Lemaire, Yoann Raynaud
 - Mairie : Mme Le Maire, Mme Laluque, M. Veliska, M. François, Mme Opresco
 - *Assistance et Médiation* : Erik Loot
-

Présentation par Erik LOOT :

1. État des lieux des locaux de Lou Pin Bert affectés à l'ALSH : des locaux dispersés dont la disposition est peu pratique.
2. État des lieux des locaux de l'ancienne école Jean de la Fontaine : des locaux globalement en bon état. Les données chiffrées montrent les écarts entre les surfaces existantes et les surfaces nécessaires pour un accueil en ALSH, tant intérieur qu'extérieur.

Les recommandations de la PMI imposent de créer 2 pôles distincts : les maternelles d'une part et les élémentaires d'autre part.

Côté maternelles : à partir des locaux existants (anciennes classes) : une extension serait à prévoir à l'extrémité du bâtiment de plein pied, notamment pour des sanitaires.

Côté élémentaire : un bâtiment serait construit (emplacement à définir).

Côté administratif : les locaux administratifs seraient installés à l'étage de l'école.

Côté restauration : la cuisine et les sanitaires sont à rénover et agrandir, notamment la « plonge » qui ne sera pas suffisante au regard du nombre d'élèves. La cuisine serait commune aux maternelles et élémentaires. Par contre, 2 salles de restauration distinctes sont nécessaires (donc création, côté maternelles).

Une séparation physique (c'est-à-dire avec clôture) sera en place entre les ALSH « maternelle » et « élémentaire ».

Points qui restent à définir :

Rappel de la réunion précédente :

- Dépôts des enfants le matin et le soir : a priori plutôt à LPB mais selon modalités à définir. La mairie a tout de même bien confirmé la prise en charge des enfants le matin et le soir à travers une garderie située dans une école du « centre ville ».
- Sur le fait que les enfants auront moins de facilités à aller dans les infrastructures du bourg : médiathèque, plaine des sports ... la mairie a répondu que des transports seront assurés, comme c'est déjà le cas depuis LPB.

Questions soulevées en séance :

- Quel impact pourront avoir les prochaines élections municipales sur les décisions prises par la municipalité actuelle ? En particulier sur la gratuité de la prise en charge du transport etc...
→ Mme le Maire répond en séance qu'en cas de changement, la nouvelle équipe municipale peut poursuivre les projets engagés par la commune.
- Les animateurs et les parents seront-ils impliqués dans le projet :
 - Les animateurs seront impliqués pour définir l'organisation des espaces et des locaux (comité technique).
 - Les parents pourront être sollicités pour l'analyse des offres, « en fonction du climat » à ce moment-là.

Planning

Le projet de la mairie du Barp sera envoyé à la Communauté de communauté courant octobre (inscription au PPI). Phase subvention puis phase permis de construire.

Une consultation pour la maîtrise d'ouvrage sera lancée avant l'été 2020.

Pour rappel (réunion précédente) : l'ouverture du nouvel ALSH est prévue pour la rentrée 2021-2022.

Budget

Pour rappel (réunion précédente) : le budget de 700 K€ doit être engagé en 2020 pour ne pas être perdu dans le cadre du PPI (projet d'investissement). Si cette somme, donnée par la Communauté de Commune n'était pas suffisante, la mairie du Barp pourra compléter afin de réaliser un projet conforme aux attentes des parents et de la mairie.

Communication autour du projet : la FCPE demande à la mairie de communiquer rapidement aux parents au sujet de l'ASLH implanté à Haureuils, afin que les représentants des parents d'élèves FCPE ne soient pas les seuls à expliquer et répondre aux inquiétudes des parents. La mairie s'exprimera officiellement quand le projet sera transmis à la CdC (donc avant fin octobre).

Points divers concernant l'ALSH actuel :

La FCPE réitère son souhait que la mairie organise des réunions d'informations aux parents concernant le fonctionnement de l'APS et de l'ALSH. La mairie propose d'organiser 2 réunions (une sur chaque structure).

Prochain Comité de pilotage : date à définir en fonction de l'avancement du projet au niveau de la CdC mais vraisemblablement pas avant la fin de l'année 2019.